

COLLOQUE
Handicaps d'origine
psychique

23 mars 2009

Palais des congrès
de Versailles

MDPH / RPSM

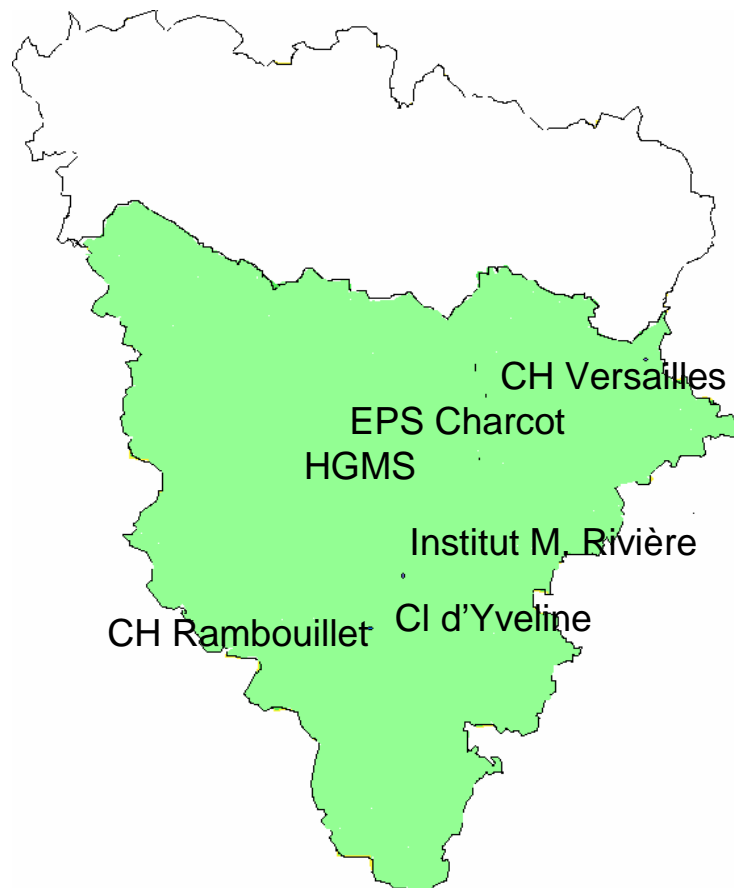
Partenariat pour une évaluation globale des situations

COLLOQUE
Handicaps d'origine
psychique

23 mars 2009

Palais des congrès
de Versailles

RESEAU DE PROMOTION POUR LA SANTE MENTALE DANS LES YVELINES SUD - RPSM 78



Un GCS

Les adhérents : + de 1000 professionnels

6 établissements de santé
des praticiens libéraux

(médecins généralistes, psychiatres,
psychologues)

Ensemble des secteurs de psychiatrie
adulte et Infanto-juvénile

Les partenaires non sanitaires

Institutions partenaires du champ social
et médico-social

6 associations d'usagers

Le RPSM 78 Principes « méthodologiques »

- **Une logique de territoire:** meilleure organisation de l'offre de soins sur 1 territoire de santé (territoire de santé 78-1) (630 000 habitants)
- **Une méthodologie toujours la même :** un dysfonctionnement est repéré, il est objectivé par des enquêtes, un dispositif est élaboré avec les partenaires concernés
- **Une logique d'évaluation:** commission de suivi, nouvelles enquêtes, ajustement de la réponse

DES ACTIONS PARTENARIALES POUR LA QUALITE DES PRISES EN CHARGE

- les soins partagés ville / hôpital
 - Consultations d'avis et de suivi conjoint
 - Prestations spécifiques de psychothérapie
- la psychiatrie de la personne âgée :
 - les centres d'évaluation en psychiatrie de la personne âgée (CEPPA)
- la coopération hospitalière territoriale public / privé
 - élaboration d'un projet coordonné inter-établissement
 - organisation coordonnée de la réponse à l'urgence, la crise et la post-urgence
- l'interface psychiatrie / secteur social et médico-social : 2 dispositifs complémentaires
 - l'équipe de liaison: en appui des partenaires sociaux : une aide aux aidants
 - dispositif territorial dédié à l'insertion et la compensation : aide à l'évaluation des situations, à l'élaboration et à la réalisation du projet personnalisé

dispositif territorial dédié à l'insertion et la compensation

- **Partenariat RPSM / social et médico-social :**
7 conventions passées avec des services et structures qui prévoient la continuité des soins, la prévention et la PEC des situations de crise, la formations des professionnels = offrir aux personnes une palette variée de possibilités d'accompagnement, d'insertion et d'hébergement, une fluidité de parcours
- **Partenariat RPSM / MDPH :** convention

Convention RPSM / MDPH

- Une mise à disposition, depuis septembre 08, par le RPSM auprès des équipes pluridisciplinaires de la MDPH de temps de psychiatre (0,10) et d'infirmier (0,30)
- La convention, signée en janvier 09, détermine les modalités de coopération entre la MDPH et le RPSM pour l'évaluation des besoins et la reconnaissance des droits des personnes présentant un handicap psychique résidant ou médicalement suivies sur le territoire de santé du RPSM

Convention RPSM / MDPH

- Le psychiatre et l'infirmier apportent un soutien aux équipes pluridisciplinaires des CHL sous diverses formes :
 - formation des professionnels des CHL à la spécificité du handicap psychique (interconnaissance)
 - aide à l'évaluation globale des situations et à l'ajustement du plan personnalisé de compensation aux particularités du handicap psychique, de manière à proposer à la CDAPH une évaluation la plus fine possible des besoins de compensation nécessaires

Convention RPSM / MDPH

En pratique :

- le psychiatre et l'infirmier sont sollicités par les équipes des CHL pour :
 - étudier les demandes faites à la MDPH par les personnes présentant un handicap psychique
 - rencontrer les usagers: consultations et/ou VAD
 - participer aux équipes pluridisciplinaires locales et/ou spécialisées
 - recueillir auprès des aidants et des services qui suivent la personne les informations utiles à l'évaluation globale des situations
- le psychiatre et l'infirmier sont sollicités par les équipes de soin pour :
 - sensibiliser les soignants au fonctionnement de la MDPH, aux enjeux de l'évaluation, aux droits des personnes (interconnaissance)
 - proposer à la CDAPH un plan personnalisé de compensation en cohérence avec le projet de soins

Les liens de partenariat

- **Permettent :**
- une coordination avec les associations d'usagers : aide à l'élaboration du projet de vie
- une coordination avec les associations de professionnels disposant d'une expertise concernant le handicap psychique : pôle évaluation de l'ESAT COTRA, mises en situations
- une coordination avec les soins : repérage de personnes en rupture de soins psychiatriques : possibilité de renouer des liens avec le secteur, possibilité de consultations d'avis auprès des CMP

Pour aller plus loin

- Evaluation de l'action :
Premiers éléments concernant l'année 08 (3^{ème} trimestre)
: 41 dossiers examinés, 55 personnes reçues, 46 contacts
avec les professionnels du soin
- Recherche clinique :
élaborer, en partenariat avec l'ensemble des acteurs
concernés par le handicap psychique (personnes
handicapées, familles, professionnels des champs social,
médico-social et sanitaire), un outil d'évaluation spécifique
aux patients schizophrènes présentant un handicap
psychique conçu comme un outil d'aide à la décision
(compensation, orientation).